

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du **19 SEPTEMBRE 2017 à 19h00**

L'an deux mil dix sept le dix neuf septembre
le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de **OGY-MONTOY-
FLANVILLE** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après
convocation légale, sous la présidence
de **Madame GUILLAUME Monique, Vice-Présidente**

Membres du CA : 17
Présents 9
Votants 10

Etaient présents : Mr Eric GULINO, Mme Monique GUILLAUME,
Mme Marina GAUTIER, Mme Hélène WIRTZLER, Mme Claudine
HITTINGER, Mr Gilles VOITURET, Mme Evelyne KOCHANSKI,
Mme Raphaëlle MATHIS, Mme Annette GUIR

Etaient absents excusés : Mmes Annick CHARRON, Delphine
LEUPOLD, Charlotte POTIER, Sarah RAGAIGNE, Mrs Yann
BOURCIER, Jean MAURICE, Salvatore PAGANO

Procuration : Mme Aline BECKER qui a donné procuration à Mme
Marina GAUTIER

Le Président certifie que le compte
rendu de cette libération a
été affiché à la porte de la Mairie
le **26/09/2017**
et que la convocation du conseil
avait été faite le **11/09/2017**

Un scrutin a eu lieu Mme Marina GAUTIER
a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

OBJET

N°13/2017

**Modification de la tarification et des temps d'accueil de l'accueil
périscolaire suite aux changements des rythmes scolaires : rentrée
2017**

- **VU** le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 publié au JORF n° 0150 du 28 juin 2017 relatif
aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et
élémentaires publiques

- **VU** la délibération du Conseil Municipal de Ogy-Montoy-Flanville n° 105/2017 du 30 juin
2017 décidant d'opter pour la semaine de 4 jours à compter de la rentrée de septembre 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration par **10 VOIX POUR** :

DECIDE la modification de la tarification et des temps d'accueil périscolaire comme suit :

- tarifs journaliers par enfant, modulables selon le quotient familial

<u>TEMPS ACCUEIL</u>	<u>TARIFS REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE (Montoy-Flanville, Coincy, Ogy)</u>	<u>TARIFS EXTERIEURS</u>
Matin	1.83 €	2.28 €
Midi avec repas	6.18 €	7.70 €
Repas	4.35 €	4.35 €
Garde midi (2h sans repas)	4.03 €	5.04 €
Goûter	0.37 €	0.37 €
Soir : 1 ^{ère} heure	2.20 €	2.65 €
Soir : 2 ^{ème} heure	1.83 €	2.28 €
Repas «personne extérieure»	5.10 € *	5.10 € *

Les tarifs annuels sont fixés en fonction du quotient familial suivant le tableau ci-dessous :

<u>Quotient familial</u>	<u>Tarif appliqué</u>
Plus de 800	100 %
De 601 à 800 euros	- 5 %
De 401 à 600 euros	- 10 %
Moins de 400 euros	- 15 %

* Pour les repas «personne extérieure», le quotient familial n'est pas appliqué.

Pour extrait conforme.
Montoy-Flanville, le 19 septembre 2017
Le Maire
Eric GULINO